

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **23 NOVEMBRE 2022**, à **13 H 30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



**Sont présents** : Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, et Gilles Payer.

**Ont motivé leur absence** : Noël Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Ricard est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été transmis conformément aux articles à tous les membres présents sur le territoire par un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01).

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ouverture des soumissions 2022-11 TP et adjudication du contrat - acquisition d'un camion 6 roues neuf et ses équipements complets
4. Adoption du règlement 2022-08 TP décrétant une dépense de 365 000\$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un 6 roues et ses équipements neufs
5. Ouverture des soumissions 2022-08 HM - Location et transport de conteneurs
6. Adjudication du contrat - Location et transport de conteneurs
7. Période de questions
8. Fermeture de l'assemblée

**1. Ouverture de l'assemblée**

<b>2022-11-20396</b> <b>Ouverture de l'assemblée</b>
---

**Il est résolu unanimement**

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 13h30.

**Adoptée**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2022-11-20397  
Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Il est résolu unanimement**

**QUE** les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée**

**3. Ouverture des soumissions AOP 2022-11 TP et adjudication du contrat de l'acquisition d'un camion 6 roues neuf et ses équipements complets**

**2022-11-20398  
Ouverture des soumissions AOP 2022-11 TP et adjudication du contrat –  
Acquisition d'un camion 6 roues neuf et ses équipements complets**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions AOP 2022-11 TP pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf et ses équipements complets qui avait lieu le 21 novembre 2022 à 11h05;

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant la publication d'un appel d'offres sur le site de SEAO, pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf et ses équipements complets sous le numéro AOP 2022-11 TP, un seul soumissionnaire a déposé une offre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu unanimement**

**QUE** le Conseil accepte l'offre déposée par la compagnie Aebi Schmidt Canada Inc., pour l'achat d'un camion 6 roues neuf et ses équipements complets au coût de 399,998.03\$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2022-08 ;

**QUE** la présente résolution, l'offre déposée et les documents d'appel d'offres constituent le contrat liant les parties.

**QUE** les dépenses s'appliquent au règlement d'emprunt 2022-08 TP.

**Adoptée**

4. **Adoption du règlement d'emprunt 2022-08 TP décrétant une dépense de 365 000\$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion 6 roues et ses équipements neufs**

2022-11-20399

Adoption du règlement d'emprunt 2022-08 TP décrétant une dépense de 365 000\$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf et ses équipements neufs

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Duhamel compte plusieurs kilomètres de routes à déneiger;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité désire remplacer son camion 6 roues et ses équipements 2013 de marque Freighliner;

**CONSIDÉRANT QU'**au plan de remplacement des véhicules municipaux, il est prévu de remplacer le véhicule portant le numéro V-65 en 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 445 du Code municipal qui exige aux municipalités de déposer un projet de règlement au préalable ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Le conseil décrète ce qui suit :**

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à acquérir un camion 6 roues, neuf et ses équipements pour une dépense de 365 000 \$ afin de remplacer le camion 6 roues, neuf et ses équipements portant le numéro V-65.

**ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 365 000 \$ pour un terme de 10 ans.

**ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 5**

L'annexe B, Formulaire de soumission, fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **Adoptée**

5. **Ouverture des soumissions AOP 2022-08 HM – Location et transport de conteneurs**

<b>2022-11-20400</b> <b>Ouverture des soumissions 2022-08 HM – Location et transport de conteneurs</b>
---

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions AOP 2022-08 HM pour la location et le transport de conteneur qui avait lieu le 18 novembre 2022 à 11h01;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 novembre 2022, deux soumissionnaires ont déposé une offre pour la location et le transport de conteneurs, soit :

- TerraCube                    **309 478.21 \$ taxes incluses**
- Transport RLS                **108 880.33 \$ taxes incluses**

**Il est résolu unanimement**

**QUE** les membres du Conseil acceptent le dépôt des soumissions dans le cadre de l'AOP 2022-08 HM pour la location et le transport de conteneurs.

#### **Adoptée**

6. **Adjudication du contrat – Location et transport de conteneurs**

<b>2022-11-20401</b> <b>Adjudication du contrat – Location et transport de conteneurs</b>
--

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 novembre 2022 à 11 h 05, la responsable de l'appel d'offre AOP 2022-08 HM concernant la location et le transport de conteneurs, Mme Julie Ricard procédait à l'ouverture des soumissions déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme s'avère être :

- Transport RLS                **108 880 .33 \$ taxes incluses**

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la direction générale en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme ;

**Il est résolu unanimement**

**QUE** le conseil retient l'offre de Transport RLS, pour un montant total de 108 880.33 \$ taxes incluses.

**QUE** les documents d'appel d'offres 2022-08 HM Transport et location de conteneurs et la soumission déposée ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

**QU'**au terme de la première année, le contrat se renouvelle pour une deuxième année (2024) et une troisième année (2025) , à moins d'avis contraire de la Municipalité signifié au moins 90 jours avant la fin de l'année fiscale, celle-ci se terminant le 31 décembre de chaque année;

**QUE** les membres du Conseil autorisent le paiement des factures reliées à ce contrat.

**Adoptée**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>2022-11-20402</b> <b>Levée de la séance</b>
---

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** la séance soit et est levée à

**Adoptée**

---

David Pharand  
Maire

---

Julie Ricard  
Directrice générale et sec.-trés.